



Le bulletin trimestriel d'information entre la municipalité et les habitants de Saint Nicolas de Pierrepont



Chers voisins et amis,

Il est de bon augure, en ce début d'année 2022 de dresser le bilan de notre action municipale et de nous projeter vers l'avenir. Il est nécessaire que vous soyez informés régulièrement de nos efforts afin que Saint Nicolas de Pierrepont reste ce beau village où il fait bon vivre. Je le répète : « Notre commune n'appartient pas au conseil municipal mais à tous ses habitants ».

Pour la deuxième année consécutive et par l'intermédiaire de la gazette, du site internet et de la page facebook, nous allons faire un tour d'horizon de notre village en évoquant les différents projets.



Je commence donc par les logements communaux, dont le dernier, celui de la mairie est en cours de restauration. Il y a du travail mais ça avance. Nous aurons donc au printemps 3 logements en location effective et cela participe à mon sens, à une dynamique socio-économique non négligeable. Je remercie au passage Mr Ludovic Clément et Hubert Lebarbanchon notre bénévole. Tous deux œuvrent avec beaucoup de persévérance de courage et de conviction pour que les travaux soient réalisés dans les délais impartis et je vous l'assure ...les coûts des travaux seront nettement moins salés ! A moyen terme nous effectuerons également un rafraîchissement du logement situé au rez de chaussée de l'ancienne école dite "des filles" car il est primordial de maintenir en bon état ces logements afin de ne pas nous retrouver dans des situations ubuesques comme ce fut le cas en juillet 2020.

Le cimetière est beaucoup mieux entretenu et ça fait plaisir de recevoir des retours positifs. Je suis attentif à la bonne tenue de celui-ci. Il faut laisser le temps au temps pour parvenir à un résultat visible sans utilisation de produits chimiques. Ce n'est pas terminé car nous y planterons cet hiver des rosiers et arbustes, nous y installerons des bancs, effectuerons le ratissage des allées principales mécaniquement, aménagerons le jardin du souvenir qui est pour l'heure bien insignifiant. L'accessibilité au cimetière sera facilitée par la pose de mains courantes aux deux accès par les marches. La commission fleurissement aménagera des espaces fleuris de plantations diverses et ornementales. Une participation de tous les jardiniers amateurs de St Nicolas sera la bienvenue, tout cela dans la bonne humeur bien sûr

N° 20: Janvier Février Mars 2022

.....Éloignons-nous du bourg maintenant pour prendre un peu d'altitude et grimpons sur le mont Colquin (attention ça monte et ça pique !). En effet lors du comité de pilotage en novembre dernier organisé cette année par Doville, Mr Christophe Fossey le Maire, nous a tendu la main afin de nous unir pour proposer un classement en Espace Naturel Sensible de ce site remarquable. Il s'agit d'un dispositif proposé par le département qui vise à protéger des espaces fragiles ou menacés en maintenant une cohérence entre usages, tourisme et économie.

Comme les années précédentes tous les acteurs auront leur mot à dire.

C'est déjà un premier pas pour travailler ensemble sur la globalité du mont Colquin, bien sûr et je le répète : en maintenant tous les usages, en les coordonnant et en les développant. Je remercie au passage Nathalie Simon du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement pour son professionnalisme et son investissement dans ce dossier.

Les fortes pluies du mois dernier nous ont montré que des endroits n'avaient pas été entretenus depuis longtemps et que branches et débris végétaux obstruaient l'entrée des buses. Je pense notamment à la Tisonnerie où l'eau dévalant du mont a presque inondé le hameau et entraîné des gravillons sur la départementale. Des curages manuels ont été effectués (ce qui est souvent suffisant) et des curages mécaniques seront programmés fin de l'été 2022. Ludovic Clément, qui prend petit à petit connaissance du territoire, interviendra plus systématiquement sur ces problèmes d'écoulements. N'hésitez pas aussi à nous interpeler lors des permanences à la mairie pour que nous puissions intervenir rapidement.

L'élagage le long des voies communales doit impérativement se poursuivre. Des courriers ont été envoyés aux personnes concernées. Il en va du bon fonctionnement du réseau téléphonique. Je m'associe pleinement à l'Agence Technique Départementale des Marais afin que chaque propriétaire de haies effectue les travaux nécessaires.

Allons maintenant derrière le clos Richard et plus particulièrement sur le futur lotissement du Grand Chêne. Le bornage est effectué et la voirie débutera printemps 2022. Nous avons hâte de proposer ces parcelles à la vente.

La numérotation des rues et des hameaux ainsi que le projet salle communale sont à l'étude. Ce sont des projets lourds qui nécessitent du temps et de la réflexion. Nous en reparlerons en 2023.

Toutes ces opérations ne peuvent voir le jour sans les recommandations de tous les membres du conseil municipal, les adjoints et les conseillers. Je leur exprime toute ma reconnaissance pour leur investissement sur notre commune.

Un grand merci aussi aux partenaires (entreprises, associations, collectivités, commerces, administrations, ...).

Comme je l'ai mentionné dans le petit mot adressé aux jeunes (de plus de 65 ans !) lors de la remise des sacs gourmands : « J'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui ont des soucis de santé. Je leur souhaite beaucoup de courage dans ces moments difficiles et leur souhaite des jours meilleurs ».

Ici s'achève notre petit tour d'horizon sur les terres de Saint Nicolas de Pierrepont.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

Gardons le cap, à bientôt !

Le Maire Yves CANONNE



Les enfants de St Nicolas

Nous avons décidé cette année de gâter les enfants de St Nicolas pour Noël, en même temps que les aînés du village. Nous avons programmé un spectacle de contes le 18 décembre. Or la situation sanitaire encore fragile nous a amené à reporter cette fête, espérons pour les vacances de printemps. Nous en avons été désolés, mais cela nous semblait plus raisonnable.

Par contre, nous avons pu faire participer quelques enfants, scolarisés à Bolleville, au concours de sapins de Noël. Ces sapins ont été exposés devant la mairie, et vous avez été nombreux à participer au concours, soit sur internet, soit directement à la mairie. Nous allons récompenser ces artistes en herbe au nom de la commune.

Nous donnons donc rendez-vous aux petits au printemps. Nous les informerons soit sur la prochaine gazette, soit sur le site de St Nicolas et la page facebook.

Protégeons la nature : les grenouilles et autres amphibiens



Dans une précédente gazette, nous avons diffusé une annonce émanant du Parc des Marais.

Celui-ci proposait à qui le souhaitait de créer des mares sur son terrain ayant pour but l'installation et la sauvegarde des grenouilles et autres batraciens.

Ainsi, sous la houlette de Mme Adélaïde Liot, technicienne du Parc, deux belles mares, dont une de 700m² ont été creusées par l'entreprise Vaultier sur les terres de Mr Daniel Basneville.

La grenouille est une espèce menacée et donc protégée.

En effet, le têtard ne mange que des herbes aquatiques mais la grenouille, une fois adulte, devient carnivore : insectes de toutes sortes, larves

de moustiques, mouches, vers et autres mollusques sont leur menu quotidien. Ce sont donc de précieux auxiliaires du jardin qui agissent surtout la nuit.

Il faudra attendre quelque temps que la nature reprenne ses droits, que la végétation s'installe afin de pouvoir écouter le soir le chant des grenouilles, et peut-être observer quelques échassiers qui profiteront de ces nouveaux refuges.

Restauration du moulin à vent du mont Colquin (commune de Doville).



Fin octobre 2019, le moulin à vent du mont Colquin a été mis en vente. Construit en 1840 il a fonctionné jusqu'en 1890. Il se trouve sur le point le plus haut du mont (130m). Point stratégique de la région, il a servi de vigie allemande pendant la 2eme guerre mondiale. Cette enclave de 4000 m² de domaine privé est la seule restante dans un périmètre de plus de 40 hectares de domaine public C'est la famille Dauvin qui le possédait jusqu'en 1970 ou il a été vendu

une première fois .L'acquéreur ne pouvant mener à bien sa restauration l'a mis en vente. Ce sont 2 entreprises de maçonnerie, l'entreprise Frémaux et l'entreprise Ozouf qui ont acheté le moulin en 2020. Amoureux des pierres, les 2 entrepreneurs veulent le restaurer pour lui rendre sa majesté d'antan. À l'heure actuelle, les travaux de maçonnerie sont achevés. La charpente et un plancher en chêne seront prochainement posés. Une toiture en tuiles de châtaignier (une spécificité des moulins) le protégera des intempéries et on lui remettra ses ailes .

PROJET DE MISE EN VALEUR DU MONT COLQUIN



Le comité de pilotage s'est déroulé à Doville le 30 novembre dernier en présence de nombreux acteurs locaux, municipaux, départementaux et régionaux.

Nathalie Simon du CPIE a présenté les actions effectuées et celles à venir.

Le Maire de Doville a annoncé officiellement sa volonté de s'associer avec notre commune pour une demande de classement

du mont et de la lande de la Glinette en Espace Naturel Sensible (dispositif du Département).

L'association de nos deux communes a permis d'obtenir de la DREAL 60.000€ et des travaux de broyage et d'exportation des ajoncs ont déjà commencé.

Extraits du document édité par le CPIE

(consultable dans sa totalité sur <https://www.saintnicolasdepierrepont.fr>):

Définition des enjeux:

- Conserver et restaurer le paysage de lande
- Maintenir la diversité des végétations de lande et de tourbière
- Maintenir les populations d'espèces remarquables (oiseaux, amphibiens, plantes...)
- Préserver les usages actuels (agriculture, chasse, promenade...) et les orienter vers des modalités plus bénéfiques à la biodiversité
- Sécuriser le site pour les usagers
- Limiter les risques incendie.

Proposition d'objectifs:

- Limiter le développement des ajoncs, des fougères, des ronces et de la molinie
- favoriser les landes à bruyères
- Préserver les zones tourbeuses
- Privilégier un pâturage estival plutôt qu'un pacage hivernal
- Mieux organiser les usages (randonnées, courses, battues...)
- Maintenir les layons actuellement entretenus par la société de chasse et tendre vers une fauche avec exportation des produits.



- Relier les circuits sur le mont avec les itinéraires de randonnée à proximité (voie verte etc)
- Proposer un stationnement des véhicules sur Saint-Nicolas-de-Pierrepont
- Favoriser l'exploitation pédagogique du site
- Poursuivre les acquisitions de connaissances et les suivis mis en place.

Envie de Normandie
Produits cidricoles du terroir
Apéritif du Cotentin et Calvados A.O.C.
Cidres Jus de Pomme Vins de Cidre
Dégustation Après-midi de 15 h 30 à 19 h 30 - 7 jours/7
Pierre GUILLOTTE - Producteur Récoltant
Le Vieux Presbytère - Bolleville - 50250 LA HAYE
Portable : 06 22 96 27 82
Internet : levieuxpresbytere.weebly.com

micro-entreprise
D. CONSTRUCTION
Maçonnerie générale
Enduit à la chaux
Gros œuvre
Rénovation
artisan
Alexandre DEGRAS
50250 Lithaire
06 22 22 44 05
degras.alexandre@orange.fr
N° SIRET : 839 096 736 RM 50

Laurent Lacaille

Entretien - Dépannage

- Travaux de plomberie
- Chauffage et électricité
- Énergie renouvelable



06 50 83 54 27
sarllaurentlacaille@gmail.com
St Nicolas de Pierrepont

SARLEC
BP 102
50250 LA HAYE
Tél. 02 33 76 67 00
Fax : 02 33 76 67 01 -
contact@sarlec.fr

- Réseaux électriques HTA et BTA
- Réseaux de télécommunication et fibre optique
- Eclairage public, sportif
- Illuminations festives
- Vidéo-protection et affichage dynamique

Travaux agricoles - terrassement
assainissement

LAFOSSÉ Patrick BESNEVILLE
02 32 41 30 02 / 06 88 07 50 57

Un petit coup de main pour la commune!



Si certains se disent "concernés et ayant un vif intérêt pour la commune", c'est le moment de venir donner un petit peu de son temps.

En effet, nous en sommes à la moitié de la rénovation du logement communal jouxtant la mairie

Libre à vous de venir les mardis et jeudi sur place pour des travaux, même simples (peinture, nettoyage, pose de vynile, petit bricolage, voyage à la déchèterie, espaces verts...)

Un verre de l'amitié clôturera votre participation.



Mardi 21 décembre, le maire a réuni l'ensemble des personnels communaux pour les remercier de leur action au sein de notre commune et leur présenter les meilleurs voeux du conseil municipal pour cette nouvelle année.

Étaient présents:

- Stéphanie Dodeman, secrétaire de mairie.
- Ludovic Clément, agent municipal.
- Noëlle Swumisky, agent d'entretien.
- Hubert Lebarbanchon, bénévole, très investi dans la restauration des logements communaux.

- Martine Guéraud, 2ème adjointe et les conseillers(ères) Vivianne Mahieu, Mireille Basneville, Gilles Barbier.

Ansi que Véronique Lebarbanchon et Thierry Blot.



Si j'ai besoin de documents administratifs (acte de naissance, de mariage, de décès), je fais ma demande en ligne sur:
www.saintnicolasdepierrepont.fr



Naissances:

- Enzo MOURIER le 13 mars à Saint Lô.
- Aiyana GOSSELIN le 21 mars à Cherbourg - Octeville.
- Leïla RÉGNIER le 2 juillet à Saint Lô.
- Enzo ROPTIN le 7 août à Saint Lô.



Etat Civil

Mariage:

- Thierry LEPELLERIN et Laëtitia GUIBERT le 18 septembre

Décès:

- Louis AMBROISE le 17 juin à l'âge de 92 ans.
- Roger LEROUX le 16 juillet à l'âge de 91 ans.
- Émilienne BATAILLE, veuve AMBROISE, le 2 septembre à l'âge de 95 ans.
- Émile GROSSIN le 1er octobre à l'âge de 87 ans.
- Marie-Jeanne HERVIEU, épouse de Louis LETRÉSOR, le 5 octobre à l'âge de 73 ans.



Noël des aînés

Pour la seconde fois nous avons choisi d'offrir aux plus âgés d'entre vous un petit colis de Noël, en raison de l'impossibilité d'organiser un repas comme cela se pratiquait avant la pandémie.

Nous savons que ce geste a été apprécié par la plupart des habitants concernés. Nous verrons dans l'avenir si nous conservons cet événement sous cette forme. Il est essentiel aussi de proposer des moments de convivialité pour les plus isolés, nous y réfléchissons...

Pour cet événement, nous avons utilisé les listes d'électeurs de plus de 65 ans. Si vous n'êtes pas inscrit comme électeur, que vous résidez à l'année à

St Nicolas et que vous avez plus de 65 ans, faites vous connaître à la mairie. Que ceux ou celles que nous aurions « oubliés » bien involontairement veuillent bien nous excuser.



Poursuite des élagages :

Les propriétaires ayant des parcelles de terres en bordure des routes communales sont priés de poursuivre ou de procéder dès maintenant à la taille des haies.

Des arbres et arbustes sont arrivés dans les fils téléphoniques ce qui :

- 1 : lime et risque de couper les fils lors des coups de vent.
- 2 : Empêche les opérateurs de procéder à la maintenance.

Si vous n'avez pas les moyens d'intervenir, merci de vous présenter à la mairie aux heures de permanence pour trouver rapidement une solution.

Nos comptons sur votre civisme.



Coupe de bois :

Comme les années précédentes, les personnes intéressées pour faire du bois sur le territoire communal sont priés de se faire connaître aux heures de permanences des adjoints et du maire (17h00 à 19h00, les mardis et jeudis). Le maire précise que ces coupes sont proposées gracieusement et qu'en retour quelques journées de bénévolat pour la commune seront exigées les prochaines années.

Dans l'ordre.

Sleon une édtue de l'Uvinertisé de Cmabrigde, l'odrrre des ltteers dnas un mto n'a pas d'ipmrotncae, la suele coshe ipmrotnate est que la pmeirère et la drenèire soeint à la bnnoe pclae. Le rsete peut êrte dnas un dsérorde ttoal et vuos puoevz tujoruos lrie snas porlbème. C'est prace que le creaveu hmain ne lit pas chuaqe ltetre elle-mmée, mias le mot cmome un tuot



Lorsqu'on imagine la Normandie traditionnelle, avec ses coutumes, ses manières de vivre, ses chants, ses métiers, ses costumes, c'est à ce siècle là que l'on fait référence : La Normandie traditionnelle c'est celle du XIXème siècle. On arrive à l'apogée, puis au commencement du déclin de la société paysanne. C'est aussi l'époque où l'on peut encore avoir des témoignages de personnes vivantes, parlant soit de leur expérience personnelle, soit de celle de leurs parents disparus. Enfin,

les sources écrites se multiplient et je n'ai pu les traiter toutes, ce qui nécessiterait un ouvrage entier.

Les différents remous politiques (restauration, révolutions de 1830, 1848, second empire et même guerre de 1870) n'ont, semble t'il, pas eu tellement d'échos directs dans notre campagne où la société était, au moins en apparence, très stable. En apparence seulement car une lente transformation de fond a alors commencé : l'exode rural, lié à l'industrialisation des villes. Mais tout cela est resté comme entre parenthèses et ce n'est qu'après la grande guerre qu'on prit en 1815 conscience que le monde avait changé.

Les structures : C'est l'époque des communes, le maire, un gros cultivateur élu par ses pairs (pour voter il a fallu payer 300F (660 Euros) d'impôts) a remplacé le seigneur. Il s'appuie sur un conseil municipal dont tous les membres ne savent pas toujours signer leur nom.

L'autre personnage important est le curé qui exerce une direction des consciences, lui donnant un réel pouvoir. Jusqu'en 1881 il exerce une autorité considérable sur l'école. Il peut, en accord avec le maire, faire chasser un maître jugé mauvais ou peu dévot. C'est d'ailleurs la commune qui paie le maître, jusqu'en 1889 pour Saint Sauveur. En 1879, le maître est payé 1000F par an, la maîtresse 490F. À Saint Nicolas, en 1886, le maître et la maîtresse ont chacun 900F. (1F = env. 2,30 Euros).

L'instituteur, avant 1881, est souvent sacristain, sonneur, chantre ; il se doit d'être secrétaire de mairie. Son salaire est faible.



Les biens communaux sont régis par le conseil. Les biens relevant de l'église aussi mais dans le cadre d'une assemblée comprenant le maire, le curé, des conseillers et des marguilliers (sortes d'administrateurs). Cette assemblée s'appelle « la fabrique ». Elle se charge d'encaisser l'argent venant de dons, legs, des recettes diverses de l'église (par exemple la location des bancs). Elle paie le secours aux indigents, les réparations de l'église, cherche des

subventions, des emprunts, etc... On possède les registres de la fabrique de Saint Sauveur et de Saint Nicolas.

Les personnes privées sont divisibles en plusieurs catégories.



1 – Les propriétaires : ce sont les vrais chefs du pays, le maire est un des leurs. Il faut distinguer les gros qui possèdent parfois une demi-douzaine de fermes (comme la famille Dagoury) et les petits qui souvent se font grignoter par les gros. Il semble qu'à Saint Sauveur il y avait plus de « gros » et à Saint Nicolas plus de « petits » (en tout cas plus de gens étaient propriétaires de quelque chose). C'est sans doute ce qui a fait naître cette rivalité entre communes, qui n'est pas encore totalement effacée.

2 – Les fermiers : ils louent une ferme appartenant à un autre avec un bail. Je n'ai pas étudié les modalités (paiement en argent, nature, dates, etc...) mais cela ne doit pas être foncièrement différent de ce qui se passe maintenant.

3 – Les domestiques : ou ouvriers agricoles, sont les plus nombreux. Ils sont assez pauvres, vivent dans une petite maison (parfois à eux) ou bien dans les communs d'une grande ferme. Ils sont employés à l'année ou occasionnellement à la louée (à la journée) pour les grands travaux (moisson). Tout le travail étant fait à la main, il faut être nombreux.

4 – Les indigents : Ils sont dépourvus de tout. Ils ne peuvent travailler, soit qu'ils ne trouvent pas de travail, soit qu'ils soient malades, infirmes ou dans une situation bloquée (veuves). La mairie et l'église les aident passablement. Par exemple, la mairie paie quelques places à l'école pour leurs enfants (n'oublions pas qu'avant 1881 l'école était non-obligatoire et payante). Certains vont arracher des pommes de terre à Jersey.



5 – Les artisans : Ils constituent l'exception : Ils ne cultivent pas. Les plus avorisés sont les meuniers (à Saint Nicolas, le meunier qui possède trois moulins est un notable) et les forgerons.

Las ! Les moulins d'abord, puis les forges (plus tardivement) vont disparaître, ruinés par la concurrence industrielle.

Les autres artisans sont dispersés et misérables (cordonniers, sabotiers, haumeurs (couvroux en paille)).

Dans la deuxième moitié du XIXème siècle s'ouvrent quelques commerces. Des colporteurs et marchands ambulants passent, le facteur rural fait son apparition.

Cette époque est celle des familles nombreuses ; celles de dix enfants ne sont pas rares. La mortalité infantile est pourtant élevée, mais tous les survivants ne pourront rester au pays, ils vont chercher leur vie à la ville.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que la population est figée. Certes, de nombreuses familles sont du pays et depuis longtemps mais d'autres tout aussi nombreuses viennent d'ailleurs à la recherche d'une terre à exploiter. Ils peuvent

même venir de loin (de Bretagne par exemple).

Les voies de communication sont toutes en terre, pierrées pour celles où doivent passer les charrettes. Ce ne sont pas toujours les mêmes que maintenant. Certaines routes actuelles ne sont pas tracées (par exemple, du bourg de Saint Nicolas à la Tisonnerie : 1905 ; de Marcanville à la Frémaderie). D'autres voies ont disparu (comme celle considérable, de Neuville à Denneville).

Par exemple, pour aller à l'école du Bosc à Saint Nicolas on devait prendre un chemin à travers la lande de la Grinette (et non Glinette comme a été déformé ce nom) qui retombait à la Lande (chez Mr. Séguineau). Là, soit on faisait le tour de la Chaussée, soit, l'été, on prenait par la Tisonnerie et on coupait par la lande Bouttemont, sauf si le sentier bourbeux était praticable. Ces problèmes étaient analogues au bourg de Pierrepont ou à Neuville : chemins inondés par temps de pluie, pas de ponts sur les ruisseaux...



Les maisons ordinaires n'ont qu'une pièce avec une cheminée, le sol est en terre, l'étable jouxte l'appartement, le tout est couvert en chaume. Le puits est dans la cour. Les meubles importants sont le lit, l'armoire, la table et les bancs, le vaisselier, parfois l'horloge. La vaisselle est faite des assiettes, couverts et marmites.

Quand on voit le cadastre* de 1810, on est frappé par le nombre de maisons, et même de hameaux qui ont disparu.

Enfin, pour terminer l'évocation de la vie à cette époque, je donne le témoignage de Madame Marie Billard née en 1890 :

« On faisait du blé, du sarrasin et de l'avoine, et du panais pour les vaches. On battait le sarrasin dans le champ. Ma mère avait deux champs ; dans l'un elle faisait du sarrasin et dans l'autre du blé. Elle demandait dans une ferme et on venait lui tourner sa terre. Tout le monde s'entraidait. Elle n'avait qu'une brebis, des poules et des lapins ; c'est cela qui, avec les épiluchures, faisait l'engrais. Avec le blé, elle faisait son pain et la couverture de la maison, et avec le sarrasin, des galettes. Cela faisait pour toute l'année. Elle gardait ce qu'il fallait pour ressemer et l'année d'après, on inversait les champs ».

Toujours d'après elle : *« À l'école de Pierrepont, en 1897, on commençait début septembre et on terminait le 13 juillet avec 6 heures de travail par jour, 5 jours par semaine. Il n'y avait que 2 jours à Pâques et à Noël. La classe était sombre et petite, on y était une quarantaine sur des longues tables de 5. Le chauffage était au bois ou au charbon dans un poêle rond. On écrivait à la plume ou sur l'ardoise. Le matin et le soir, c'était la prière à genoux. Le midi on mangeait dans la cour et l'hiver autour du poêle ».*

(À suivre)